

1) La « présence en personne », dont la phénoménologie fait notoirement le trait constitutif de la perception, se voit ainsi interprétée suivant les termes précis d'une « présence au sein de l'acte lui-même », selon une définition en quelque sorte circulaire de la perception : la perception est définie par la présence présomptive du « perçu » ; mais cette présence n'est rien qui vaudrait en dehors de l'acte perceptuel lui-même et indépendamment de lui : elle est présence au sein de l'acte perceptuel et dans ses limites mêmes, en tant qu'objet *actuel* de perception. C'est en tant qu'objet que je perçois là en ce moment, en renvoi à l'acte perceptuel lui-même, que l'objet dont la présence supposée authentifie cet acte comme « perceptuel » est supposé présent. Ce caractère *sui-référentiel* de tout acte perceptuel [*En note* : Trait que le lecteur contemporain pourra rapprocher de l'analyse du contenu intentionnel perceptuel proposée par Searle] doit être entendu comme immédiat, non réflexif : ce n'est pas sous condition d'une réflexion préalable sur l'objet perçu et de sa découverte comme objet de cet acte perceptuel que j'effectue actuellement que je deviens seulement capable de qualifier cet acte comme perceptuel. C'est immédiatement, dans l'acte perceptuel lui-même, que l'objet est perçu comme *l'objet de cet acte-là* — que cet acte s'éprouve comme perceptuel en tant qu'expérience, véridique ou illusoire (c'est un autre problème), de la présence supposée d'un objet *qui est « le sien »*. (J. Benoit, *Sens et sensibilité : L'intentionnalité en contexte*, Paris, Cerf, 2009, p. 32-33.)

2) Que le contenu intentionnel visuel soit *sui-référentiel*, cela ne signifie pas qu'il contient une représentation, verbale ou autre, de lui-même : assurément il n'opère pas d'acte de langage se référant à lui-même ! Bien plutôt, l'expérience visuelle est *sui-référentielle* simplement au sens où elle figure dans ses propres conditions de satisfaction. (...) En outre, quand je dis que l'expérience visuelle est causalement *sui-référentielle*, je ne veux pas dire que la relation causale, ni encore moins l'expérience visuelle serait vue. Bien plutôt, ce sont des objets et des états de choses qui sont vus, et une partie des conditions de satisfaction de l'expérience visuelle consistant à les voir est que l'expérience elle-même doit être causée par ce qui est vu. » (J. Searle, *Intentionality : An Essay in the Philosophy of Mind*, Cambridge UP, 1983, p. 49.)